



Fédération Nationale des Mandataires
Judiciaires Indépendants
à la Protection des Majeurs

Qui sommes-nous ?

La FNMJI est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Elle est organisme de formation depuis Septembre 2017.

Elle regroupe dans des associations départementales et/ou régionales des personnes physiques exerçant à titre individuel la profession de MJPM.

-Elle réunit à ce jour **977 MJPMi** agréés et assermentés, faisant d'elle l'organisation de référence.

-Elle a pour missions :

- ❖ **D'organiser** la profession, représenter et défendre les intérêts et besoins spécifiques des MJPMi auprès de toutes les administrations, autorités et/ou organismes tutélaires.
- ❖ **De développer** l'information, la formation et la compétence professionnelle des MJPMi.
- ❖ **D'entretenir** et développer l'application des règles éthiques et déontologiques.
- ❖ **Etudier**, proposer ou soutenir toute action contribuant à améliorer la qualité de la gestion des mesures reçues.

« **Compétence, Intégrité, Responsabilité, Confiance** »

Les services à nos adhérents :

- ✚ Bénéficier d'une **information et d'une veille juridique** de qualité consultable via son site Internet, ainsi que la réception de newsletters.
- ✚ Consulter les actualités juridiques via les réseaux sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn.
- ✚ Consulter **nos Conseillers Experts** (Avocat spécialisé, Gestionnaire de patrimoine, Professeur de droit).
- ✚ Bénéficier **d'outils professionnels** (fiches pratiques, modèles et lettres- type etc...)
- ✚ Accéder à des **formations** adaptées aux préoccupations des MJPMi.

Rejoindre la FNMJI c'est :

- ✚ Rejoindre **un réseau** afin de ne plus se sentir isolé.
- ✚ Être **acteur de la professionnalisation** du métier de MJPM et le faire reconnaître.
- ✚ Faire **entendre sa voix** auprès des Instances Nationales.

Rejoignez-nous !!!

Renseignements sur notre Site :

www.fnmji.fr

Les actions nationales pour l'ensemble de la profession :

- Participation au **Groupe de Travail interministériel** sur la profession de MJPM (statut, déontologie, organe de régulation, évolutions, ...).
- Participation au groupe de travail national « **Ethique et Déontologie** » du MJPM depuis 2017.
- Participation aux réunions **DGCS – Cellule de crise Covid-19 PJM**.
- Participation aux réunions nationales sur le **financement (IGAS)** et à l'atelier **étude de coût d'une mesure de protection (DGCS)**.
- Participation aux réunions de l'**UNAPL** et du **FIFPL**.
- Etudes/ Actions et Infos de la FNMJI en lien avec la crise sanitaire Covid-19 (la continuité de l'activité, quel sens donner à la visite, le remplacement, la rémunération...).
- Etude sur le **secrétaire spécialisé**.
- Intervention au sein de **colloques** pour faire connaître le métier et la FNMJI.
- Organisation de formations, notamment : **La fiche de calcul ; Le DIPM : une obligation et un outil à s'approprier ; Le MJPM dans les procédures en appel ; Les limites du mandat judiciaire et les enjeux pour la profession ; Exercer son métier de MJPM sans s'épuiser.**
- **Auditions de la FNMJI** : Assemblée Nationale, Sénat, Défenseur des droits, rapporteurs... .
- Déploiement du dispositif **d'Evaluation Croisée entre Pairs** MPJM Individuel.
- Participation au débat public de la **Conférence nationale de consensus sur la maltraitance**.